

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député d'Oshawa.

M. Broadbent: Il importe de garantir aux Canadiens que l'on n'usurpera plus jamais leurs droits par des mesures arbitraires. Or, même avec une charte des droits, ceux dont les droits auront été bafoués ne pourront avoir recours qu'après coup. En conséquence, comme le gouvernement n'a cessé de faire des promesses tous les ans depuis l'invocation de la loi sur les mesures de guerre, le premier ministre pourrait-il promettre à la Chambre, soit que la législation actuelle sera bien modifiée au cours de cette session, soit que le gouvernement va bien tenir ses promesses et, comme je l'ai demandé plusieurs fois, qu'il va bien présenter une nouvelle mesure législative qui pourrait être appliquée dans les situations d'urgence mais qui ne bafouerait pas de façon aussi injuste et flagrante les droits de nos concitoyens innocents?

M. Trudeau: Madame le Président, nous aimerions bien accéder à la demande du chef du Nouveau parti démocratique, comme nous le voulions à ce moment-là, si tous les partis à la Chambre consentaient à modifier le Code criminel afin que la police soit autorisée, lorsque la violence est généralisée, comme c'était le cas en octobre 1970...

Une voix: Généralisée?

M. Trudeau: Les députés conservateurs se montrent sceptiques quand je parle de violence généralisée.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous venons simplement de lire les rapports.

M. Trudeau: Il y avait eu plus de 100 actes de violence répartis sur plusieurs années, notamment des raids sur des arsenaux, des attentats à la bombe, des déraillements de train et...

Une voix: Il y a eu des incidents semblables ces deux dernières années.

M. Trudeau: ... toute la partie de la rue Sainte-Catherine dans le centre-ville de Montréal a été mise à sac, il y a eu des meurtres et des enlèvements. S'il ne s'agit pas là de violence généralisée, alors...

Mme le Président: A l'ordre je vous prie. Je demanderais au très honorable premier ministre de se concentrer sur la question du député...

Des voix: Bravo!

Mme le Président: ... d'Oshawa plutôt que de chercher à répondre aux questions que lui lancent d'autres députés.

M. Trudeau: Madame le Président, je signale que la question du chef du Nouveau Parti démocratique met en lumière le fait que tout pays démocratique possède certaines mesures exceptionnelles auxquelles il peut avoir recours en cas de violence généralisée. En ce qui nous concerne, le Code criminel ne prévoit pas de mesures de ce genre. Nous aurions préféré qu'elles y soient prévues...

M. Broadbent: Vous avez eu dix ans.

Questions orales

M. Trudeau: ... et nous préférions qu'il en soit ainsi dans l'avenir. Toutefois, la question devrait nous rappeler que la loi sur les mesures de guerre n'a pas frappé tous les citoyens de toutes les provinces à tous les égards. Elle a tout simplement permis l'application de certains règlements qui équivalent en fait à ce que nous voudrions inclure à ce sujet dans le Code criminel.

● (1440)

On évoque donc souvent la loi sur les mesures de guerre comme un spectre pour faire oublier que nous n'avons utilisé cette loi que pour prendre certaines mesures d'exception auxquelles, je le répète, on a recours dans presque tous les autres pays démocratiques.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, la plupart des juristes qui s'intéressent aux libertés civiles reconnaissent maintenant que le Code criminel suffisait amplement pour réprimer la violence qui existait à ce moment. C'est ce que j'ai voulu dire.

J'aimerais demander au premier ministre, très sérieusement, parce que j'engagerais mon parti séance tenante, s'il est en train de dire qu'il aimerait établir un comité composé de députés de tous les partis qui auraient pour mandat d'étudier en priorité, au cours de la présente session, un moyen de remplacer la loi sur les mesures de guerre. Si c'est bien ce qu'il dit, il peut compter sur notre plein appui.

M. Trudeau: Madame le Président, je trouve la déclaration du chef du NPD quelque peu déconcertante. Il commence sa déclaration en disant que, de l'avis de la plupart des experts, le Code criminel suffit. Pour quelle raison alors demande-t-il davantage?

M. Broadbent: Il suffisait en 1970.

* * *

LES PÉNITENCIERS

DORCHESTER, N.-B.—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA PRISE D'OTAGES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, dans la question que j'ai posée hier au solliciteur général à propos de la tragédie de Dorchester, je n'ai pu que laisser entendre, étant donné le caractère confidentiel des renseignements que j'avais pu obtenir, que certains faits avaient été délibérément dissimulés par les autorités du pénitencier et de la GRC.

La question que je pose aujourd'hui au solliciteur général est la suivante. Étant donné que l'on a publié aujourd'hui certaines allégations du frère du gardien décédé qui prétend que les deux gardes pris en otage avaient en fait maîtrisé les prisonniers et qu'ils étaient debout quand l'équipe d'urgence est entrée dans la zone des toilettes où ils étaient enfermés, et que ce n'est qu'après l'entrée de l'équipe que le gardien William Morrison a été abattu par un autre garde d'un coup de fusil dans l'abdomen, considérant tout cela, je me demande si le solliciteur général voudrait maintenant changer d'avis et instaurer une enquête indépendante, publique et ouverte sur cette vilaine affaire.